

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

2024/163

CONSEILLERS ÉLUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRÉSENTS : 19

SÉANCE EN DATE DU 10 DÉCEMBRE 2024

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

POINT 3 : AVENANTS AUX LOTS N°2 (GROS-ŒUVRE) ET N°3 (BARDAGE) DU CENTRE SPORTIF (2^{ÈME} TRANCHE)

Le conseil municipal,

Après avoir entendu les explications de M. Arnaud Jechoux, adjoint au maire qui précise que suite à la dépose du bardage en bardeaux tuiles sur le pignon Est de la salle sportive, il a été constaté :

- un bon nombre de trous et réservations de pannes métalliques qui n'ont pas été rebouchés ainsi que des trous d'écarteurs de banches non obturés et qui risquent de créer des fuites d'air ainsi que des déperditions thermiques,
- des armatures à nues au niveau des fondations,
- le mauvais état du béton d'encadrement du châssis vitré du pignon Est,

Pour pallier à ces désordres, il est proposé de calfeutrer les trous de banches, ainsi que les réservations de support de pannes et de rhabiller l'encadrement en béton ainsi que les parois verticales en mauvais état avec un parement de type « TRESPA ».

L'incidence financière sur les lots concernés s'établit comme suit :

Lot n°2 : Gros-œuvre – Marché IRION

Avenant n° 2

Nature des travaux : calfeutrement des trous en façade Est sur voile béton pour un montant de 2 396,70 € HT (+ 0,60 %).

Ces travaux supplémentaires portent le marché de 374 500,00 € HT à 378 317,05 € HT (y compris avenant n°1 de 1 420,35 € HT)

Lot n°3 : Bardage – Marché SMAC

Avenant n°1

Nature des travaux : habillage de l'encadrement en béton armé ainsi que les parois obliques et verticales par un parement de type « TRESPA » pour un montant de 9 384,00 € HT (+ 2,20 %).

Ces travaux supplémentaires portent le marché de 426 596,34 € à 435 980,34 €.

Le coût total des travaux supplémentaires s'élève à 11 780,70 € HT.

Sur proposition de la Commission d'Administration Générale et des Finances,

À l'unanimité des voix,

- autorise M. le maire à signer l'avenant n°2 au marché IRION lot n°2 gros-œuvre et l'avenant n°1 au marché SMAC lot n°3 bardage de l'opération « rénovation énergétique du centre sportif » (2^{ème} tranche 2024/2025),

- prend acte que des crédits nécessaires seront prévus au budget primitif principal 2025,
- sollicite les aides financières de l'État, du Département de la Moselle et de l'Europe pour ces travaux supplémentaires comme indiqué au plan de financement prévisionnel.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération et informe que celle-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en préfecture et de sa publication sur le site internet de la commune de Sarralbe : www.sarralbe.fr le 18 décembre 2024

La secrétaire de séance,
Marie Pierre MOURER



Sarralbe, le 17 décembre 2024
Le Maire,
Pierre-Jean DIDOT

